

CONSEIL MUNICIPAL DE LA MOTTE DU CAIRE**Séance du 02 août 2017 à 18 h 00*****Compte rendu sommaire***

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Séance du mercredi 02 août 2017

L'an deux mille dix-sept et le deux août à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MASSOT

Nombre de **conseillers en exercice** : 15 **Présents** : 9 **Absents** : 6 **Votants** : 12

Présents : Yves BOUCHET, Joseph CLARES, John ENTRESSANGLE, Jérôme FRANCOU, Sandrine GINIER, Patrick MASSOT, Patrick MEYERE, Roland REYSZ, Jean-François SABOUL.

Absents non représentés : Rebecca MARIT, André MOSCADELLI, Stéphane RODRIGUEZ

Absents excusés et représentés : Carlos BAPTISTA par Joseph CLARES, Holger GIERSCH par Patrick MASSOT, Nadine MARTIN par John ENTRESSANGLE

Monsieur Jérôme FRANCOU a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil municipal

Monsieur le maire donne lecture des comptes rendus des 13 juin et 3 juillet 2017. Après correction d'une faute de frappe sur celui du 13/06/17, ils sont approuvés à l'unanimité.

1- Réaménagement du camping/approbation du projet/plan de financement

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet de réaménagement du camping du Mousserein. Il indique qu'il a évolué, le nouveau montant est estimé à 200 000 € HT. Cette opération prévoit :

- l'aménagement de 10 nouveaux emplacements arborés (avec eau et électricité),
- l'installation d'un local d'accueil,
- la rénovation des sanitaires,
- l'implantation d'hébergements atypiques "Nature" (tentes suspendues, yourtes en toile),
- l'aménagement d'une aire de camping-cars,
- la mise en place d'un volet communication (site internet, balisage, flyer...).

Monsieur le maire propose de solliciter les conseils départemental, au titre du FODAC, et régional, au titre du FRAT.

Le conseil municipal, à la majorité (2 abstentions) :

- Approuve le nouveau projet tel que présenté ce jour et adopte le plan de financement suivant :

Conseil régional (FRAT)	20 000 € (10%)
Conseil départemental (FODAC plafond)	10 600 € (5,30%)
Autofinancement	169 400 € (84,70%)
TOTAL	200 000 €
- Décide de retenir la proposition du Crédit Agricole relative à un emprunt à moyen terme de 15 ans pour un montant de 200 000 euros.

2- Agence départementale - Ingénierie et territoires/approbation des statuts et désignation des représentants de la commune

Monsieur le maire rappelle que IT04 apporte à ses adhérents un appui technique et administratif sous la forme de conseils ou d'assistance aux maîtres d'ouvrage, dans les domaines suivants :

- Eau potable, assainissement et milieux aquatiques ;
- Voirie et réseaux divers ;
- Recherche de financements ;
- Information des adhérents sur les sujets en relation avec la gestion locale.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les statuts et le règlement intérieur d'IT04 et désigne Jérôme FRANCOU comme délégué titulaire et Patrick MEYERE comme délégué suppléant.

3- Circuit pédestre "pommes et nichoirs"/participation financière et convention de circulation du public

Monsieur le maire informe le conseil municipal du projet de réalisation d'un circuit intitulé "pommes et nichoirs" d'environ quatre kilomètres sur le territoire de la commune. Cette opération, en cours de finalisation, a été principalement élaborée en collaboration avec les arboriculteurs, l'office intercommunal du tourisme et l'association AIDE.

L'intérêt est de communiquer avec le public, d'informer la population environnante à propos de ce mode de culture et de mieux faire connaître ce fruit aux consommateurs. L'objectif retenu est aussi de faire valoir les progrès en matière de traitement phyto-sanitaire et les moyens utilisés pour combattre entre autre les ravageurs (nichoirs à oiseaux, à chauve-souris...).

Ce circuit sera jalonné de bornes et de panneaux d'information dont le coût est estimé à 900 €. Monsieur le maire propose de prendre en charge 1/3 de cette dépense soit environ 300 €. D'autre part, il propose d'inscrire ce circuit au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR).

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de circuit "pommes et nichoirs" et fixe le montant de la participation financière de la commune à environ 300 € pour la signalétique. Il approuve l'inscription au PDIPR.

4- Panneau électronique/contrat de maintenance

Monsieur le maire rappelle l'existence du panneau électronique situé sur la place du pied de ville et qui diffuse des informations (municipales, associatives...) à l'attention de la population. Il indique que l'extension de garantie de cet écran est arrivé à échéance et donne lecture de la proposition de maintenance de la société IDSystem s'élevant à 1 872 € H.T./an.

Le conseil municipal estime le coût trop élevé et demande à contacter d'autres prestataires.

5- Borne de recharge de véhicules électriques/convention d'occupation du domaine public

Monsieur le maire rappelle que la commune est intégrée dans le réseau départemental d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE). L'emplacement choisi d'un commun accord pour l'installation de cet équipement est situé sur la parcelle section A n°1415 - route du Prélong et nécessite d'établir une convention d'occupation du domaine public avec le SDE 04

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la convention d'occupation du domaine public relative à la borne de recharge pour véhicules électriques installée par le SDE 04 sur le territoire de la commune.

6- Bureau de poste/projet de fonctionnement

Monsieur le maire rappelle la délibération du 14 mars 2017 par laquelle le conseil municipal réaffirmait sa volonté de maintenir un bureau de poste de plein exercice sur la commune. Il informe les conseillers des différents échanges avec les représentants de la Poste depuis cette date et donne lecture du rapport formalisé qui lui a été présenté au mois de juillet. Ce document se termine en proposant la mise en place d'un facteur guichetier avec une amplitude horaire de 13h30 (au lieu de 25h30) du lundi au samedi matin

Le conseil municipal, à la majorité (une opposition) s'oppose à la mise en place d'un facteur guichetier ainsi qu'à la mise en place d'une agence postale et propose une amplitude horaire de 21h00 du mardi au samedi (fermeture du lundi et maintien de l'amplitude horaire existante du mardi au samedi matin).

7 - Informations diverses

Monsieur le maire récapitule les subventions acquises pour les travaux d'amélioration du fonctionnement de la station d'épuration et du réseau d'adduction d'eau potable. Le cumul des interventions de l'Etat et de l'Agence de l'eau représente 60 % du montant de l'opération.

Monsieur le maire félicite le comité des fêtes pour l'animation lors du passage du tour de France et l'organisation de la fête patronale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h15.

A LA MOTTE DU CAIRE, le 22 septembre 2017

Le Maire,
Patrick MASSOT

